

La responsabilité sociale est une condition du succès économique

L'adage «The business of business is to make business» reste valable, mais le prendre au pied de la lettre est un peu court. Le succès économique de long terme n'est possible qu'à condition qu'il se fonde sur un modèle durable.

La logique de l'actionnaire n'est pas antagoniste avec celle des parties prenantes (stakeholder), les deux optiques se complètent. Le succès d'une entreprise à long terme dépend de facteurs économiques, mais aussi d'aspects sociaux et environnementaux. Cette vision des choses n'est pas seulement le reflet de l'air du temps. Des entreprises prospères assument des responsabilités sociales, dans leur propre intérêt, et contribuent de manière décisive, depuis des siècles, à la prospérité et au développement. Ignorer cette responsabilité sape l'ancrage social de l'activité commerciale et anéantit tôt ou tard des valeurs économiques. C'est pourquoi economiesuisse mentionne cet aspect dans ses statuts.

En raison de l'intérêt croissant de l'opinion publique pour ce thème, economiesuisse et SwissHoldings ont récemment publié un état des lieux de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) du point de vue des entreprises. Cette brochure ne cherche pas à déterminer si la RSE est bonne ou mauvaise en soi. Il est en revanche décisif que toutes les parties prenantes s'accordent sur le fait que le but premier d'une entreprise est d'être profitable, parce que cela permet de créer des emplois, de payer des impôts et donc de poser les fondements du bien-être de la population et des économies. Au final, seules les entreprises compétitives et prospères peuvent assumer durablement leur responsabilité sociale.

Au final, seules les entreprises compétitives et prospères peuvent assumer durablement leur responsabilité sociale.

Le débat sur la responsabilité sociale s'articule autour de deux axes. D'une part, il s'agit de mettre en avant les contributions actuelles des entreprises et de montrer les efforts déployés dans le but de constamment améliorer leurs pratiques – notamment dans le contexte difficile des pays en développement ou émergents. D'autre part, il s'agit de montrer que cette responsabilité doit rester du ressort des entreprises. Comme son nom l'indique, la RSE incombe à l'entreprise, autrement dit à sa direction et à ses propriétaires. De nouvelles réglementations rigides, qu'elles soient contraignantes ou «volontaires», seraient non seulement inutiles, mais également vouées à l'échec. Sans compter que des prescriptions étatiques ouvriraient la voie à une économie planifiée. Le rôle de l'État consiste à assurer un environnement nécessaire au déploiement d'activités

entrepreneuriales libres.

Un dialogue constructif est une préoccupation importante des entreprises prospères. En effet, la résolution de défis sociaux et environnementaux passe par la collaboration avec toutes les parties prenantes et non par des normes juridiques. Les entreprises sont une partie de la solution plutôt qu'une partie du problème. Des entreprises florissantes de toutes tailles sont prêtes à relever ces défis sociaux. D'autant que la RSE offre de nouvelles opportunités commerciales et qu'elle peut de ce fait être utile à toutes les parties (situation gagnant-gagnant).